

Organisme de Formation juridique Provence-Alpes-Côte d'AZUR

Année 2026-2027

**CONCOURS PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE D'INSPECTEUR PRINCIPAL  
DES FINANCES PUBLIQUES**

Date du corrigé partiel de l'examen 27/03/2026

**EPREUVE N 2 : GESTION PUBLIQUE**

**Exercice N 1.**

Vous êtes Mme VEZIA Inspectrices/Inspecteurs des finances publiques et correspondant handicap à la DDFIP XXX depuis quatre ans. Vous êtes destinataire de note de service portant à votre connaissance l'accueil de Mme MARTINEZ pour son stage probatoire et qui souffre d'un handicap visuel reconnu. Votre DDFIP souhaite l'affecter dans un SIP. (1)

**Question.** Dans la cadre de la préparation de son accueil au SIP, Madame DUPONT votre chef de pôle vous demande de lui préparer une note de deux pages indiquant les préconisations requises à son aménagement de poste de travail et lui précisant les interlocuteurs à saisir pour l'installation de cette dernière dans de bonnes conditions .

**Exercice N 2.** Vous être Jeannette CASTE, inspecteur (rice) des finances publiques affectée au sein du pôle pilotage et ressources de la Loire (2)

**Question :** Votre chef de pôle madame DESCAMP vous demande la rédaction de fiche destinée aux chefs de services portant à leur connaissance le dispositif de prévention de la radicalisation. Cette de fiche de deux pages maximum présentera les acteurs de la lutte contre la radicalisation et leurs missions.

**Exercice N 3 :**

Vous êtes Claude S affecté en qualité de responsable de la division budget immobilier logistique à la Direction départemental des finances publiques XXXXX

Le Bâtiment URANUS est partagé par la DDFIP avec un centre de formation apprentis (CFA). La DDFIP occupe les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>me niveaux ne recevant pas le public. Le CFA occupe le sous-sol, le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>me étage. Le Bâtiment ORION n'a fait l'objet d'aucun mesurage et se situe dans une zone à faible exposition potentiel au Radon. Le Bâtiment PLUTON a été contrôlé depuis plus de 4 ans avec une quantité de 290BQ/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle. Le Bâtiment NEPTUN entièrement occupé par la DDFIP n'a fait l'objet d'aucun contrôle

**Question :** Dresser un état des lieux des bâtiments de la direction au regard de la réglementation sur le gaz radon et de préciser les opérations à conduire.

(1) Source du sujet d'examen rectifié

(2) Source du sujet d'examen rectifié

(2) Source du sujet d'examen rectifié

## Proposition de corrigé 2026 - 270326

**EXERCICE N 1 :**

Madame VEZIA

Inspectrice principal des finances publiques

Correspondante handicap à la DDFIP XXX

Madame DUPONT

Chef de pôle

DDFIP XXXXXXXXXXXX

**Objet :** *Note indiquant les préconisations requises à l'aménagement de poste de travail pour accueil de stagiaire probatoire en situation de handicap, précisant les interlocuteurs à saisir pour son installation dans de bonnes conditions au SIP.*

Par sa politique volontariste d'insertion du public aux emplois, la DGFIP a une politique d'insertion des personnes en situation de handicap organisée par le pôle pilotage ressources, soutenu par le correspondant handicap local et le réseau de correspondant handicap local(RCHL) au sein de chaque direction.

Malgré l'existence de sa procédure d'aménagement de postes des personnes en situation de handicap, certains équipements standards ne sont pas financés. Dès lors, par quelles préconisations la DGFIP peut-elle accueillir une personne en situation de handicap à l'échelon départemental et quels interlocuteurs à saisir en la cause ?

Si les DRFIP qui accueillant la personne en situation de handicap font le suivi des d'étapes d'aménagement de postes avant l'achat des équipements(I), cet accueil se matérialise par la mobilisation d'interlocuteurs de la chaîne de financement d'équipements nécessaires à l'installation de l'agent(II).

**I/Le suivi des étapes d'aménagement de poste**

L'accueil de la personne en situation de handicap au sein des DRFIP se concrétise par l'analyse des étapes d'aménagement de poste (A) et le suivi du volet financier de la procédure d'insertion du destinataire du poste (B).

**A/L'analyse des étapes d'aménagement de poste de la personne en situation de handicap**

Le DDFIP s'assure que son service a connaissance parfaite des étapes d'aménagement de poste. Il veille à la conformité du contenu des pièces du dossier du destinataire de poste. A cette première préconisation s'ajoute la vérification des fiches d'aménagement de poste, la fiche de suivi de la procédure de prise en charge et son contenu. Le DDFIP vérifie la diversité des moyens matériels d'accueil de la personne en situation de handicap. Si l'aménagement du poste résulte d'une situation de l'agent en compensation de son handicap, la demande de financement sera envoyée au Bureau RH2C pour son instruction. Le CHL s'assure que le destinataire du poste a la totalité des documents attestant la réalité de son handicap. Si le besoin résulte de l'état de santé de l'agent, le CHL présente le dossier de financement au CHSCT. Ces préconisations de poursuivent par l'analyse des moyens matériels

### **B/L'analyse des moyens matériels d'accueil de la personne en situation de handicap**

La prise en compte du type de handicap de la personne concernée par l'accueil est une étape essentielle dans l'organisation du poste d'accueil. L'aménagement se poursuit par des formalités préalables à l'envoi de la facture au Bureau RH2C pour sa prise en charge par le FIPHFP. Les formalités de mises en concurrence, notamment la production de deux devis concurrentiels est contrôlée. La vérification de cette exigence est également une préconisation réalisable. Au plan organisationnel les conditions d'exercice proposées par le médecin prévention intègrent la procédure de traitement d'aménagement de poste. L'administration se prononce sur la proposition du médecin prévention. Outre le volet administratif, l'accueil de l'agent en situation de handicap se poursuit avec le volet financier.

### **II/ La mobilisation d'interlocuteurs habilités dans le financement d'équipements du poste**

L'intervention des interlocuteurs matérialise le financement des équipements et son suivi du dispositif par l'envoi de la facture au bureau RF2C.

### **A/ Le financement des équipements dédiés à l'aménagement du poste**

Le pôle pilotage ressource et le correspondant handicap local (CHL) s'investissent dans le dispositif d'équipement du poste. Le DRFIP veille sur leur activité dans cette procédure. Le comité hygiène, sécurité et conditions de travail(CHSCT) et le médecin de prévention doivent être saisis pour le suivi de la conformité de la procédure avec le dossier du destinataire de poste. Le réseau de correspondants locaux qui organise des rencontres des correspondants handicap locaux peut être consulté en cas de difficulté. La consultation peut aussi intervenir pour avis sur le type d'équipements associés au poste qui ne sont pas couverts par le financement selon la nature de l'handicap de l'agent. La connaissance exacte des équipements nécessaires à l'aménagement de poste précède le suivi du dispositif financier.

### **B/Le suivi du dispositif financier par l'envoi de la facture au bureau RH2C**

Après examen des fiches de suivi de la procédure de prise en charge des personnes handicapées par le FIPHFP et la fiche correspondant à l'aménagement du poste. Si la prise en charge financière est requise dans la procédure d'aménagement de poste pour personne en situation de handicap, le dossier médical doit être examiné avant sa transmission au Bureau RH2C pour s'assurer que ce dernier ne contient pas dans son contenu des équipements standards qui ne sont pas éligibles au financement. Après la vérification des pièces, l'aménagement de poste va intervenir au moment de la réunion des moyens matériels nécessaires à l'aménagement du poste. A l'acquisition des différents équipements l'aménagement du poste se concrétise.

**Exercice N 2.**

Jeannette CASTE  
inspecteur(rice) des finances publiques  
Pôle pilotage et ressources de la Loire  
Adresse.....

Madame DESCAMP  
Chef de pole.....  
.....

**Corrigé non disponible en ligne**

**Exercice N 3.**

Jeannette DUPONT,  
inspecteur (rice) des finances publiques  
Pôle pilotage et ressources de la Loire  
Adresse.....

Madame XXXXXXXXXXXXXXX  
Chef de pole.....  
.....

**Corrigé non disponible en ligne**